Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES Etaient présents :

En exercice: 15
Présents: 15
Votants: 15
Absents: 0
Excusés: 0

M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Danielle JACQUIOT
Mme Sandrine THIRION - Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Charles
MARIE - M. Valentin MANGEOLLE - Mme Stéphanie GAUTIER - M.
Philippe MORCELY - M. Jean-Michel DUPONT - M. Olivier BOURNEZ -

M. Eric RIO - Mme Mélanie BOUERY - Mme Aurore COURGEY - Mme

Chantal LESOU

Date convocation: 14 juin 2024

Juin 2024 Absent (s): //

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT

Date affichage:

26 juin 2024 Procuration (s): //

2 8 JUIN 2024

- Service Courrier -

Délibération n° 22/2024

Objet: INCORPORATION BIENS SANS MAITRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L 1123-1 et suivants,

Vu le Code Civil, notamment son article 713.

Vu la Circulaire Interministérielle du 8 mars 2006 relative aux immeubles sans maître, Vu la Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « Loi 3DS » portant sur l'élargissement et la simplification des procédures d'acquisition des biens sans maîtres et des parcelles en état d'abandon,

Vu l'arrêté Municipal du 25 août 2023 portant constat d'abandon et prescrivant un délai irréductible de 6 mois courant à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité et permettant de vérifier que les critères posés par l'article L 1123-1 2° du Code de la Propriété des Personnes Publiques sont réunis,

Considérant que le délai de six mois est écoulé et qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté s'agissant des parcelles ci-dessous désignées,

Considérant que toutes les mesures d'affichage, de publicité et de notifications obligatoires, ont été réalisées,

Le Conseil Municipal décide d'incorporer dans le domaine communal les parcelles suivantes :

- Parcelle AD n° 44 Lieu-dit « Saint Marcou » à Chaux 512 m²
- Parcelle AB n° 97 Lieu-dit « Le Village » à Chaux 1 020 m2
- Parcelle A n° 738 Lieu-dit « Près des fontenottes » à Chaux 2 005 m2

Le conseil municipal, après en délibéré, à l'unanimité,

<u>APPROUVE</u> l'incorporation des parcelles ci-dessus désignées au domaine communal <u>AUTORISE</u> le Maire à constater l'incorporation de ces biens par un arrêté <u>AUTORISE</u> le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'incorporation de ces biens, notamment auprès du Service de la Publicité Foncière compétent, en vue de son opposabilité aux tiers.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus, Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture. Ont signé au registre tous les membres présents - Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 25 juin 2024 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT

2 8 JUIN 2024

- Service Courrier -

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX - Maire.

MEMBRES	Etaient présents :		
En exercice: 15 Présents: 15 Votants: 15 Absents: 0 Excusés: 0	M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Danielle JACQUIOT Mme Sandrine THIRION - Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Charles MARIE - M. Valentin MANGEOLLE - Mme Stéphanie GAUTIER - M. Philippe MORCELY - M. Jean-Michel DUPONT - M. Olivier BOURNEZ - M. Eric RIO - Mme Mélanie BOUERY - Mme Aurore COURGEY - Mme		
Date convocation	: Chantal LESOU		
14 juin 2024	Absent (s): //	PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT	
Date affichage: 26 juin 2024	Procuration (s): //	2 8 JUIN 2024	
	Délibération n° 23/2024	- Service Courrier -	

Objet: DECISION MODIFICATIVE

M. le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de modifier des articles d'imputation budgétaire pour permettre le règlement de dépenses imprévues

Ainsi les opérations suivantes doivent être réalisées comme détaillées ci-dessous :

CHAPITRE	INTITULE	ARTICLE	BP 2024	MONTANT DM	BP + MONTANT DM		
SECTION DE FONCTIONNEMENT (D)							
23	Virement à la section d'investissement		19 998 €	+ 29 000 €	48 998 €		
22	Dépenses imprévues	022	30 000 €	- 29 000 €	1 000 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT (R)							
21	Virement de la section de fonctionnement		19 998 €	+ 29 000 €	48 998 €		
SECTION D'INVESTISSEMENT (D)							
21	Réseaux électrification	21534	21 500 €	+ 21 055 €	42 555 €		
21	Autre matériel technique	21578	0€	+ 605€	605 €		
21	Autre bâtiment public	21318	3 475 €	+ 6 260 €	9 735 €		
21	Autre immobilisation corporelle	2188	0€	+ 1080€	1 080 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE cette décision

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus, Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture. Ont signé au registre tous les membres présents –

Pour copie certifiée conforme.

En Mairie le 25 juin 2024 – Le Maire, Jacky CHIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2024 PROCES VERBAL DE SEANCE

La séance est ouverte à 20 heures

Maire: Jacky CHIPAUX / Secrétaire de séance: Chantal LESOU

Présents: 15

 $\label{eq:market} \begin{array}{ll} \text{M. Jacky CHIPAUX - M. Jean-Luc DEVILLONI - Mme Danielle JACQUIOT - Mme Sandrine THIRION - Mme Pascale LABEUCHE - M. Jean-Charles MARIE - Mme Stéphanie GAUTIER - M. Valentin MANGEOLLE - M. Valent$

M. Philippe MORCELY - M. Jean-Michel DUPONT - Mme Chantal LESOU

Absent : néant

Représentés (procuration): néant

Quorum = 9 ---) atteint

1°) RECAPITULATIF DERNIER CONSEIL MUNICIPAL et APPROBATION

2°) ORDRE DU JOUR :

- Incorporation Biens sans Maître
 - o Adopté à l'unanimité
- Décision modificative
 - o Adopté à l'unanimité

3°) INFORMATIONS DIVERSES:

Néant

Séance levée à 21 heures

Le Maire,

Jacky CHIPAUX

PREFECTURE du TERRITOIRE de BELFORT

2 8 JUIN 2024

- Service Courrier -

La Secrétaire de séance

Chantal LESOU